

Séance du 09 juin 2015

L'an deux mille quinze et le 09 juin à 18 heures, le comité de direction de l'office de tourisme Bastides de Lomagne s'est réuni à Sarrant sur convocation de Madame Christiane PIETERS, Présidente.

Etaient présents :

Collège des élus : Guy MANTOVANI, Christiane PIETERS, David TAUPIAC, Linda DELDEBAT, Alain BERTHET, André TOUGE, Martine MARTIN, Eliane MARSIGLIO, Aline BARAILHE.

Collège des socioprofessionnels : Eddy NEYT, Jean-Noël CARBONNEL, Nicole COURNOT, Béatrice IVALDI, Jean-Marc PASCOLINI, Clara THOMAS, Marie-France ALEXANDRE, Nathalie BOVAIS.

Membres qualifiés : Béryl BASTOUIL, Marie-Renée GAMOT, Catherine MITJANA.

Etaient excusés :

Collège des élus : Marie-José SEYCHAL, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Monique MESSEGUE, Serge CETTOLO, Michel FOURREAU.

Collège des socioprofessionnels : Stéphanie GRENIER, Gilles COURTES.

Membres qualifiés : Charlotte DE MALET.

Participaient également à la réunion : Karine DOUARD, Marion RIDDE.

Le Comité de direction a choisi pour secrétaire : Marion RIDDE.

1) Fixation des effectifs et des indices de rémunération au bureau de tourisme de Cologne.

Madame la Présidente propose de fixer les effectifs pour le bureau de Cologne de l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne selon la convention collective nationale des organismes de Tourisme :

- Angélique TROTTIN : Emploi aidé CUI CAE – 20h/hebdomadaire – Echelon 1.1 Indice 1382.
- Jeanne DUPOUY : Mise à disposition par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne pour une durée de 3 ans – 17.50h/hebdomadaire.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité,

- Décide de fixer les effectifs et les indices de rémunération comme proposés ci-dessus pour Angélique TROTTIN ;
- accepte la mise à disposition de l'agent de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, Jeanne DUPOUY, auprès de l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de 3 ans pour 17.50h/hebdomadaire et décide que la participation de l'EPIC sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire, des charges patronales et des frais de déplacement ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2) Emplois d'été aux bureaux de tourisme.

Madame la Présidente propose de fixer les emplois d'été pour les bureaux de tourisme de l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne selon la convention collective nationale des organismes de Tourisme :

- Bureau de Mauvezin : Laury POMES - 20h/hebdomadaire – Echelon 1.1 Indice 1382 – Mois de juillet et Laura SABAS 20h/hebdomadaire – Echelon 1.1 Indice 1382 – Mois d'août

- Bureau de Cologne : Thomas LUCAS - 20h/hebdomadaire - Echelon 1.1 Indice 1382 du 1^{er} au 8 août et Brune DE MALET - 20h/hebdomadaire - Echelon 1.1 Indice 1382 du 9 au 15 août
- Bureau de Saint-Clar : Renaud PAILHES 20h/hebdomadaire – Echelon 1.1 Indice 1382 – Mois de juillet et Sophie BAUDON - 20h/hebdomadaire – Echelon 1.1 Indice 1382 – Mois d’août

Le Comité de direction, après avoir entendu l’exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré à main levée, à l’unanimité,

- Décide de fixer les emplois d’été et les indices de rémunération comme proposés ci-dessus ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.